



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/WP/145
31 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Groupe de travail du plan à moyen terme
et du budget-programme
Trente-huitième session,
Genève, 17-21 septembre 2001
Point 4 *b* de l'ordre du jour provisoire

**Application des recommandations découlant de l'évaluation
approfondie du programme EMPRETEC**

Rapport d'activité du secrétariat de la CNUCED

Résumé

L'application des recommandations a été l'occasion de renforcer et d'actualiser le programme tant au siège que sur le terrain. La plupart des recommandations ont déjà été suivies. Elles ont été mises en œuvre progressivement, les ressources financières étant limitées. La majeure partie des ressources utilisées provenait d'économies réalisées ainsi que du budget ordinaire. Il est cependant indispensable de mobiliser des ressources extrabudgétaires, car certaines activités ne pourront être menées à bien en l'absence de sources extérieures de financement. Le Groupe de la planification et de l'évaluation des programmes de la CNUCED a aidé à trouver des solutions techniques internes et a encouragé la coopération entre les divisions. Tous les centres nationaux EMPRETEC ont apporté un concours précieux. Les recommandations qui n'ont pas encore été suivies pourraient être appliquées au cours de l'année à venir pour autant que l'on dispose des ressources extrabudgétaires nécessaires.

I. INTRODUCTION

1. Conformément aux règles établies, le Groupe de travail a décidé d'examiner à sa trente-huitième session, en septembre 2001, l'application des recommandations découlant de l'évaluation approfondie du programme EMPRETEC. Le présent rapport décrit les activités exécutées au cours des 12 derniers mois pour donner suite à ces recommandations (section II) et les mesures qui restent à prendre pour les appliquer pleinement (section III). Il donne également des renseignements concernant la démarche adoptée par le secrétariat pour mettre en œuvre les recommandations, ainsi que les facteurs qui ont influé ou pourraient influencer sur les efforts déployés dans ce domaine.

II. APPLICATION DES RECOMMANDATIONS

A. Plan d'application

2. Les 11 recommandations (A à K) figurant dans le rapport d'évaluation du programme EMPRETEC (TD/B/WP/129) ont été classées en quatre groupes:

| | |
|-----------------|---|
| Groupe 1 | Collecte de données, surveillance et évaluation |
| Rec. H | «EMPRETEC doit fournir aux programmes nationaux un logiciel unifié répondant à leurs besoins de gestion informatique intégrée» |
| Rec. C | «Avec l'aide des responsables des programmes nationaux, EMPRETEC doit faire l'inventaire de tous les séminaires techniques existants» |
| Groupe 2 | Constitution de réseaux internationaux |
| Rec. I | «EMPRETEC doit créer et gérer un site Web accessible à l'ensemble de la communauté internationale EMPRETEC» |
| Rec. K | «Organisation par EMPRETEC d'une réunion annuelle de directeurs de programmes nationaux» |
| Groupe 3 | Développement des produits |
| Rec. J | «Organisation par EMPRETEC d'une réunion annuelle de formateurs» |
| Rec. A | «EMPRETEC doit procéder à une révision systématique du programme de développement de l'esprit d'entreprise» |
| Rec. B | «EMPRETEC doit faire en sorte que l'expérience acquise en matière de développement de l'esprit d'entreprise dans le secteur public soit transmise à tous les programmes nationaux intéressés» |
| Rec. D | «EMPRETEC doit élaborer un module de formation à l'élaboration de plans d'exploitation» |

| Groupe 4 | Formation de formateurs et accréditation |
|-----------------|---|
| Rec. E | «EMPRETEC doit s'occuper d'urgence de la nécessité de former de nouveaux formateurs et de recycler les anciens» |
| Rec. F | «EMPRETEC doit mettre au point un système obligatoire d'accréditation professionnelle de tous les formateurs» |
| Rec. G | «EMPRETEC doit mettre en place un processus d'accréditation pour les "Empretec"» |

3. Pour chaque recommandation, on a planifié un ensemble d'activités en indiquant dans chaque cas la personne responsable, la date de mise en route et la durée (voir l'annexe).

4. Voici les principaux éléments de la démarche adoptée:

- ?? Conformément à la décision du Groupe de travail, priorité a été donnée au renforcement du programme, qui passe avant son extension sur le plan géographique;
- ?? La plupart des activités ont été ou sont exécutées par l'équipe du programme EMPRETEC. Dans certains cas, on a fait appel à des consultants car on avait besoin de conseils spécialisés concernant les méthodes de formation, les plans d'entreprise et les systèmes de gestion de données;
- ?? Suivant les suggestions du Groupe de la planification et de l'évaluation des programmes, on a exploité pleinement les outils et les solutions techniques internes, ce qui a permis de faire des économies et de gagner du temps;
- ?? Les ressources budgétaires et extrabudgétaires étant limitées, il a fallu établir un ordre de priorité. Au cours de l'année écoulée, la seule source de financement disponible a été le budget ordinaire. Des crédits ont été prévus au projet de budget-programme pour l'exercice 2002-2003 afin de pouvoir mener à bien l'application des recommandations;
- ?? Le plan de travail a été établi compte tenu des suggestions formulées par les directeurs et les formateurs EMPRETEC.

B. État de l'application des recommandations

5. Les mesures suivantes ont été prises conformément au plan établi:

Groupe 1 - Collecte de données, surveillance et évaluation (rec. H et C)

| | |
|--------|---|
| Rec. H | <p>a) Un accord a été conclu avec la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale en vue d'utiliser le système du GTP Net;</p> <p>b) Un informaticien a été engagé le 6 mars 2001;</p> <p>c) Une demande officielle de reclassement du poste d'informaticien a été soumise le 12 décembre 2000;</p> <p>d) Les éléments d'une base internationale de données et d'un système commun d'indicateurs de résultats ont été définis pour tous les programmes nationaux;</p> <p>e) L'informaticien a mis au point un système intégré de gestion pour EMPRETEC.</p> |
| Rec. C | <p>a) On a commencé à rassembler des données essentielles avec l'appui du secrétariat.</p> |

6. Pour mettre au point le système intégré de gestion, on a tiré tout le parti possible des moyens et des connaissances internes de la CNUCED. À cet égard, il a été décidé de mettre à profit le système déjà établi pour le Réseau mondial de pôles commerciaux (GTP Net). Les activités ont pu être menées à bien grâce à la coopération de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale et on a obtenu des résultats concrets assez rapidement sans avoir besoin de concevoir un prototype – d'où un gain de temps et des économies. Un informaticien a été engagé pour adapter le système aux particularités d'EMPRETEC. Ce système est maintenant tout à fait au point et sera accessible à partir du site Web d'EMPRETEC (www.empretec.org) dès le 1^{er} septembre 2001.

7. Le réseau mondial EMPRETEC est subdivisé en quatre grandes sections: le programme EMPRETEC, les centres EMPRETEC, les formateurs EMPRETEC et les entreprises affiliées à EMPRETEC.

8. La première section est constituée d'un site Web non interactif où l'on trouve une description générale du programme. Des renseignements détaillés sont fournis sur la conception d'EMPRETEC, les bénéficiaires, le champ géographique, les méthodes de formation, les modules spécialisés, les activités annuelles, les partenaires stratégiques, les projets régionaux et les personnes à contacter à la CNUCED.

9. Les trois autres sections sont toutes interactives. Les données sur les centres, les formateurs et les entreprises EMPRETEC sont rassemblées en fonction des droits d'accès accordés aux utilisateurs (utilisateurs anonymes ou utilisateurs EMPRETEC – entreprises, formateurs, directeurs ou personnel en poste à Genève).

10. Les utilisateurs agréés peuvent charger des données à Genève ou sur le terrain, ce qui garantit une actualisation constante et directe du système. À la fin de chaque section, un cadre est réservé à l'information, aux fonctions de recherche, à la documentation et aux contacts.
11. La section concernant les centres EMPRETEC fournit les informations suivantes:
 - Informations accessibles à tous: liste et description de tous les centres EMPRETEC, groupés en fonction de leur situation géographique; minisite Web pour chaque centre (logo, contacts, profil institutionnel, liste des services fournis, personnel et entreprises assistées); données sur les activités en cours;
 - Informations à diffusion restreinte: principaux indicateurs de résultats, subdivisés en trois groupes (portée des activités du centre, viabilité financière et impact de la formation sur les chefs d'entreprise), et forum de discussion pour les directeurs.
12. La section qui concerne les formateurs EMPRETEC donne les renseignements ci-après:
 - Informations accessibles à tous: liste des formateurs EMPRETEC accrédités (nom, pays, ancienneté et compétences linguistiques); renseignements sur la démarche à suivre pour devenir formateur accrédité; activités de formation de formateurs; possibilités d'emploi et formateurs recherchés pour de nouveaux programmes en cours d'établissement;
 - Informations à diffusion restreinte: renseignements détaillés sur les formateurs; matériel et manuels de formation, forum de discussion pour les formateurs EMPRETEC.
13. La section relative aux entreprises EMPRETEC contient les données suivantes:
 - Informations accessibles à tous: liste et profil des entreprises affiliées à EMPRETEC; données sur le secteur (industrie ou services) et les produits, classés selon le système international de codification adopté pour le GTP Net; fonction de recherche sur les entreprises par pays, par nom, par ville, par secteur et par produit.
 - Informations à diffusion restreinte: bourse de commerce électronique (affichage de nouvelles offres ou demandes); archives contenant toutes les annonces affichées; fonction de recherche par date, par pays et par marché.
14. Pour rendre le système pleinement opérationnel, il est nécessaire de rassembler un large éventail de données. Un plan a été établi à cette fin. Au cours de l'année à venir, un informaticien devrait être chargé à plein temps d'appliquer le système intégré de gestion, de l'améliorer constamment et de fournir une assistance technique aux utilisateurs nationaux.
15. La CNUCED fournira aux responsables des programmes nationaux EMPRETEC des conseils techniques pour les aider à utiliser la plate-forme du réseau mondial EMPRETEC (Lotus Domino) et à développer les systèmes d'information locaux, en vue d'étoffer la base de données nécessaire à la gestion interne et au renforcement des activités des centres.

Groupe 2 – Constitution de réseaux internationaux

| | |
|--------|---|
| Rec. I | a) Un site Web accessible au public a été créé |
| Rec. K | b) Des consultations spéciales entre les directeurs des programmes EMPRETEC devraient avoir lieu à Genève du 19 au 21 décembre 2001 (les fonds nécessaires n'ont pas encore été réunis) |

16. La première section du système intégré de gestion constitue le site Web officiel d'EMPRETEC. (Voir plus haut.)

17. L'organisation d'une réunion internationale EMPRETEC à Genève cette année revêt une importance stratégique. Cette réunion devrait en principe se tenir du 19 au 21 décembre. Les fonds disponibles ne permettent cependant pas la participation d'un nombre suffisant de représentants de chacune des régions où le programme est exécuté (Afrique, Amérique latine, Bassin méditerranéen, Europe orientale).

18. La réunion est importante en ce sens qu'elle devrait permettre:

- d'établir une interaction directe entre des programmes nouveaux ou plus anciens et d'échanger des données d'expérience;
- de renforcer l'action menée par la CNUCED pour consolider le programme;
- d'amener les directeurs à adopter les nouvelles méthodes et à utiliser le système intégré de gestion pour leurs opérations quotidiennes;
- d'obtenir des renseignements de première main des directeurs et des spécialistes et d'apporter immédiatement les changements nécessaires.

Groupe 3 – Développement des produits

| | |
|--------|---|
| Rec. J | a) Pas de financement disponible. |
| Rec. A | a) Un comité technique a été créé et des experts ont été engagés b) Un plan de travail commun a été examiné et approuvé par le Comité technique et la CNUCED c) La méthode de formation de base a été entièrement revue et actualisée |
| Rec. B | a) La méthode «Iniciativa» a été traduite de l'espagnol en anglais b) Un projet pilote a été mis en œuvre au Zimbabwe |
| Rec. D | a) Des experts ont été engagés b) Un module de formation à l'élaboration de plans d'exploitation a été mis au point |

19. La méthode de formation de base EMPRETEC (ateliers et séminaires sur le développement de l'esprit d'entreprise) a été entièrement actualisée. Vingt-cinq modules ont été révisés et mis à jour, quatre autres ont été complètement remaniés et un module concernant l'élaboration de plans d'exploitation a été élaboré.

20. Une méthode type d'évaluation approfondie de l'impact a été mise au point et des questionnaires correspondants ont été établis en anglais, en espagnol et en français. Le budget des nouveaux programmes nationaux comprendra des crédits au titre de l'évaluation de l'impact, mais des fonds sont nécessaires pour des études pilotes dans les pays où des programmes ont déjà été mis en œuvre.

21. Des manuels de formation (à l'intention des participants et des formateurs) ont été établis et sont maintenant disponibles sur le Web. En raison des difficultés budgétaires, ils n'ont cependant pas encore pu être traduits dans toutes les langues voulues. Un accord a été conclu avec le programme régional «Entreprises Afrique», qui prévoit le partage des frais de traduction, l'échange de données d'expérience entre les principaux formateurs d'Afrique et d'Amérique latine, et l'organisation d'activités de formation pédagogique communes.

22. Pour diversifier et personnaliser les services de formation EMPRETEC, on a mis au point le module AGROTECH qui permet d'intégrer des éléments «agro-industriels» dans le programme de formation de base.

23. L'organisme néerlandais Fair Trade Assistance a été le principal fournisseur d'éléments «agro-industriels», avec son partenaire Tradecraft Exchange, du Royaume-Uni. Corporacion Innovar, partenaire d'EMPRETEC en Colombie, a été chargé d'adapter la méthode et d'intégrer les nouveaux éléments. On cherche maintenant à obtenir des ressources pour diffuser cette méthode et on prévoit d'organiser prochainement une campagne d'appel de fonds CNUCED/Fair Trade.

Groupe 4 – Formation de formateurs et accréditation

| | | |
|--------|----|---|
| Rec. E | a) | Pas de financement disponible |
| Rec. F | a) | Une méthode d'accréditation des formateurs a été établie |
| | b) | Le manuel de formation des formateurs a été actualisé |
| Rec. G | a) | Les entreprises accréditées ont été enregistrées au moyen du système intégré de gestion |

24. Faute de ressources financières, il n'a pas été possible de prendre des mesures dans le domaine du recyclage des formateurs. Il est cependant nécessaire de former de nouveaux formateurs et de recycler les autres le plus tôt possible, en particulier si l'on veut appliquer efficacement la nouvelle méthode de base (séminaires et ateliers).

25. La méthode d'accréditation des formateurs a été normalisée et devrait être diffusée aux responsables des programmes. Des manuels ont été établis et en partie traduits.

III. DEUXIÈME PHASE DU PLAN D'APPLICATION

26. Les activités suivantes n'ont pas encore été mises en œuvre. Les ressources nécessaires sont indiquées ci-après. La deuxième phase devrait être exécutée entre septembre 2001 et septembre 2002.

| Groupe 1 | Collecte de données, surveillance et évaluation (Rec. H et C) | Coûts (En dollars É.-U.) |
|----------|--|--|
| Rec. H | ?? Collecte de données auprès de tous les programmes nationaux EMPRETEC | 20 000 ^a |
| | ?? Analyse des données (évaluation de l'impact et analyse comparative) | 30 000 ^b |
| | ?? Assistance technique aux programmes pour développer les systèmes informatiques internes (bases de données des centres nationaux) au moyen de la plate-forme <i>Domino</i> | 50 000 ^c |
| | ?? Conseils spécialisés aux programmes en vue d'améliorer leur stratégie et leur viabilité financière (conformément à l'accord conclu avec le BESO)* | 100 000 ^d (partage des coûts) |
| | | 200 000 TOTAL |
| Rec. C | ?? Poursuite de la collecte de données (avec l'appui du secrétariat) | |

^a Ce montant de 20 000 dollars comprend les frais de voyage et le coût des solutions techniques pour le transfert de données.

^b Ce montant de 30 000 dollars comprend le coût de six études pilotes et des analyses comparatives connexes.

^c Un montant de 50 000 dollars est prévu au titre de l'assistance technique pour développer les systèmes informatiques locaux et créer de mini sites Web au moyen des Lotus Notes, dont 5 000 dollars pour permettre à 10 pays d'engager un expert local qui bénéficiera du concours d'EMPRETEC/Genève.

^d Un montant de 100 000 dollars est prévu au titre des services consultatifs fournis par le BESO, dont 25 000 dollars pour quatre pays/régions, sur la base du partage des coûts.

* Le BESO (*British Executive Service Overseas*) et la CNUCED ont décidé de coopérer pour aider les organismes EMPRETEC à diversifier leurs services, à devenir plus rentables et viables et à créer des associations professionnelles. Le BESO fournira un module triennal qui pourra être utilisé par les nouveaux programmes EMPRETEC et, éventuellement, par certains de ceux qui existent déjà. Ce module met à profit les leçons tirées de l'expérience du renforcement des capacités et de la rationalisation des associations d'entreprises, acquise dans le cadre de l'assistance du BESO (GEDEPRO) à l'*EMPRETEC Ghana Foundation*. Les options comprennent des modules portant sur deux ou trois ans et coûtant au total 20 à 30 000 dollars par pays ou par région.

| Groupe 2 | Constitution de réseaux internationaux | Coûts |
|-----------------|---|--|
| Rec. I | ?? Actualisation constante du site Web ?? Assistance technique aux programmes pour l'établissement de mini sites Web nationaux | Services d'un informaticien |
| Rec. K | ?? Organisation de réunions régionales et internationales | À décider en fonction de considérations géographiques et du nombre de participants |

| Groupe 3 | Développement des produits | Coûts |
|-----------------|---|---|
| Rec. J | ?? Organisation d'une réunion de formation de formateurs à l'occasion de la réunion internationale des directeurs de programmes en 2002 | 60 000 dollars É.-U., sur la base du partage des coûts (50 % pour la CNUCED) |
| Rec. A | ?? Échange de données d'expérience et de méthodes de formation entre formateurs africains et latino-américains ?? Traduction | Dans le cadre de la réunion annuelle 5 000 dollars É.-U. |
| Rec. B | ?? Promotion et diffusion de la méthode « <i>Iniciativa</i> » dans de nouveaux pays | Coûts variables, en fonction du nombre et de la situation des pays intéressés |
| Rec. D | ?? Traduction | 5 000 dollars É.-U. |

| Groupe 4 | Formation de formateurs et accréditation | Coûts |
|-----------------|--|--|
| Rec. E | ?? Organisation d'ateliers régionaux pour former de nouveaux formateurs et recycler les autres | Coûts variables, en fonction du nombre et de la situation des pays intéressés |
| Rec. F | ?? Diffusion d'information sur le système d'accréditation; ?? Contrôle de la qualité de tous les programmes | Coûts variables, en fonction du nombre de pays intéressés et de leur situation |
| Rec. G | ?? Aide aux programmes nationaux pour l'accréditation des chefs d'entreprise déjà formés | Coûts variables, en fonction du nombre de pays intéressés et de leur situation |

Coût total

Le coût total des activités restantes pour la CNUCED/EMPRETEC/Genève est de 240 000 dollars É.-U.

IV. CONCLUSIONS

27. Au cours de l'année écoulée, on n'a ménagé aucun effort pour résoudre les problèmes recensés par les évaluateurs externes. La mise en œuvre des recommandations a été l'occasion de renforcer et d'actualiser le programme tant au siège que sur le terrain. Dans toute la mesure possible, les recommandations ont été appliquées par du personnel permanent.

28. Les recommandations ont été mises en œuvre progressivement, en raison surtout du manque d'argent. On s'est efforcé d'obtenir des fonds extrabudgétaires. La majeure partie des ressources utilisées provenait d'économies réalisées et du budget ordinaire. Il est indispensable de mobiliser de ressources extrabudgétaires, car certaines activités ne pourront être menées à bien en l'absence de sources extérieures de financement. Ces activités concernent surtout le renforcement des capacités pour permettre aux formateurs et aux directeurs d'utiliser le nouveau système d'information et d'évaluation des résultats. Toutes les recommandations restantes pourraient être appliquées au cours de l'année à venir, pour autant que l'on dispose des ressources extrabudgétaires nécessaires.

29. Le Groupe de la planification et de l'évaluation des programmes de la CNUCED a aidé à trouver des solutions techniques et a encouragé la coopération entre les divisions. Tous les centres nationaux EMPRETEC ont apporté un concours précieux, dans certains cas en finançant des activités (programmes EMPRETEC du Brésil, de l'Uruguay et du Zimbabwe et du programme régional «Entreprises Afrique») et dans d'autres en fournissant les ressources humaines nécessaires pour constituer le Comité technique. Il convient aussi de remercier les nombreux conseillers EMPRETEC qui ont spontanément collaboré aux efforts.

ANNEXE

EMPRETEC

Plan d'application des recommandations approuvées par le Groupe de travail (15 septembre 2000)

Tableau récapitulatif

| Recommandations | Plan d'application | Responsable | Mois |
|--|--|---|---------------|
| 1. Collecte de données, surveillance et évaluation | | | |
| H. <i>«EMPRETEC doit fournir aux programmes nationaux un logiciel unifié répondant à leurs besoins de gestion informatique intégrée»</i> | 1.1 Création et actualisation d'un site Web international, avec une base de données relationnelles pour la mise en place d'un système commun d'indicateurs de résultats | Coordonnateur «A» (fonctionnaire en poste) et informaticien (nouveau fonctionnaire) | 1/?/3/4 |
| | 1.2 Définition des données à rassembler électroniquement et conception de logiciels pour le système intégré de gestion d'EMPRETEC | Coordonnateur «A» et informaticien | 3/4/5/6 |
| | 1.3 Installation du système intégré de gestion à Genève et dans les bureaux nationaux | Coordonnateur «A» et informaticien | 7/8/9/10 |
| | 1.4 Adoption d'outils internationaux d'analyse comparative et de surveillance, avec une analyse permanente des données et une information en retour des programmes nationaux | Consultations spéciales avec un expert de l'extérieur et l'informaticien | 12 à 24 |
| C. <i>«Avec l'aide des responsables des programmes nationaux, EMPRETEC doit faire l'inventaire de tous les séminaires techniques existants»</i> | 1.5 Collecte systématique de données, notamment sur tous les services techniques EMPRETEC | Informaticien | 3 et suivants |

| Recommandations | Plan d'application | Responsable | Mois |
|--|--|--|---------------|
| 2. Constitution de réseaux internationaux | | | |
| I. <i>«EMPRETEC doit créer et gérer un site Web accessible à l'ensemble de la communauté internationale EMPRETEC»</i> | 2.1 Conception/adaptation d'un site Web accessible (voir la case 1.1) fournissant des données sur les débouchés commerciaux ainsi que des renseignements généraux et spéciaux sur les services et activités EMPRETEC | Coordonnateur «A» (fonctionnaire en poste) et informaticien (nouveau fonctionnaire) | 1/2/3/4 |
| K. <i>«Organisation par EMPRETEC d'une réunion annuelle de directeurs de programmes nationaux»</i> | 2.2 Institutionnalisation de la réunion internationale annuelle des directeurs. Coordination avec les programmes nationaux en ce qui concerne l'ordre du jour de cette réunion et le partage des coûts | Personnel en poste | 10 et 22 |
| 3. Développement des produits | | | |
| J. <i>«Organisation par EMPRETEC d'une réunion annuelle de formateurs»</i> | 3.1 Constitution du Comité technique | Coordonnateur «B» (fonctionnaire en poste) | 1 et suivants |
| | 3.2 Le Comité technique devrait tenir une réunion annuelle | Coordonnateur «B» et Comité technique | 11/23 |
| A. <i>«EMPRETEC doit procéder à une révision systématique du programme de développement de l'esprit d'entreprise»</i> | 3.3 Actualisation des ateliers sur le développement de l'esprit d'entreprise | Coordonnateur «B» et Comité technique | 1/?/3/4/5/6 |
| B. <i>«EMPRETEC doit faire en sorte que l'expérience acquise en matière de développement de l'esprit d'entreprise dans le secteur public soit transmise à tous les programmes nationaux intéressés»</i> | 3.4 Adaptation de la méthode <i>«Iniciativa»</i> pour en faire un produit mondial | Coordonnateur «B» et Comité technique | 6/7/8/9/10 |
| D. <i>«EMPRETEC doit élaborer un module de formation à l'élaboration de plans d'exploitation»</i> | 3.5 Mise au point d'un module de formation à l'élaboration de plans d'exploitation | Coordonnateur «B» et Comité technique | 1/2/3 |

| Recommandations | Plan d'application | Responsable | Mois |
|---|--|---|---------------|
| 4. Formation de formateurs et accréditation | | | |
| E. «EMPRETEC doit s'occuper d'urgence de la nécessité de former de nouveaux formateurs et de recycler les anciens» | 4.1 Renforcement des capacités en ce qui concerne la mise au point d'outils de formation et la conception de nouveaux produits ou services | Coordonnateur «B» et Comité technique | 1 et suivants |
| | 4.2 Organisation d'un séminaire annuel pour la formation de formateurs | Coordonnateur «B» et Comité technique | 11/17 |
| | 4.3 CNUCED/EMPRETEC: suivi et contrôle constants pour chaque pays | Coordonnateur «B» et autres membres du personnel en poste | 1 et suivants |
| F. «EMPRETEC doit mettre au point un système obligatoire d'accréditation professionnelle de tous les formateurs» | 4.4 Élaboration d'un «manuel de procédures» concernant l'accréditation, le niveau des formateurs, le contrôle de la qualité, etc. | Coordonnateur «B» et Comité technique | 1/2/3 |
| | 4.5 Application des procédures | Coordonnateur «B» et directeurs nationaux | 4 et suivants |
| G. «EMPRETEC doit mettre en place un processus d'accréditation pour les "Empretec"» | 4.6 Diffusion des méthodes de certification auprès des programmes nationaux | Coordonnateur «B» et directeurs nationaux | 1 et suivants |
| | 4.7 CNUCED/EMPRETEC: vérification systématique | Coordonnateur «B» | 6 et suivants |
